

# Conseil de fondation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 173

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Le contrôle du «deuxième pilier» : le capitalisme suisse met en place son dispositif

Lorsque les caisses de pension seront généralisées, rendues obligatoires par la loi fédérale, elles amasseront une fortune de plusieurs dizaines de milliards, faite pour la moitié d'épargne salariale.

Nous ne cessons de répéter jusqu'à satiété que la question majeure pour le syndicalisme suisse est d'obtenir le contrôle de la gestion de cette fortune collective et son regroupement dans des fonds d'investissements puissants afin de constituer par la concentration un pouvoir économique, non capitaliste.

Cette proposition nous vaut les sarcasmes de la Ligue marxiste révolutionnaire. Cette institution politique est certainement dans tout l'éventail politique suisse celle qui compte le plus grand nombre de permanents par membres adhérents, et celle qui consacre le plus d'encre à dénoncer les permanents des autres, appelés bureaucrates. Donc un «permanencrate» de la LMR qualifie nos propositions concernant le deuxième pilier d'ultra-naïves.

Mais les ultras qui ne sont pas naïfs, ce sont les gens de la Société de Banque suisse. Le 1<sup>er</sup> mars 1972, ils ont créé une fondation, la Fondation pour le placement de capitaux d'institutions suisses de prévoyance. Eux créent l'outil pour gérer l'épargne du deuxième pilier.

La fondation créera pour les placements quatre groupes de papiers-valeurs: obligations suisses, actions suisses, obligations étrangères, actions étrangères, immeubles suisses, hypothèques suisses.

Chaque caisse de pension pourra librement choisir le ou les groupes de placement auxquels elle désire participer, déterminer le moment ou la fréquence de ses versements et de ses retraits.

Les souscripteurs ne reçoivent pas directement des actions ou des obligations, mais des «parts» dont

la valeur dépendra de la valeur d'inventaire du groupe de placements considéré.

Cette conception est simple. Elle est celle que nous avons décrite depuis longtemps. Rien ne serait plus facile, oui nous insistons, rien ne serait plus facile pour la Banque coopérative, Coop Vie, les syndicats, et suivant les régions, des Mutuelles ou certaines Banques cantonales, de créer une ou des fondations semblables. Quand ?

Bientôt il ne sera plus possible de se poser la question. L'heure sera au choix. La votation po-

ulaire exigera que l'on se prononce. Si la généralisation du deuxième pilier devait signifier gestion de l'épargne salariale par la Société de Banque suisse, il est évident que la formule deviendrait inacceptable. Nous en préconiserions alors le rejet.

Qu'on se réfère à l'encadré où nous publions la composition du conseil de la nouvelle fondation. La liste des ultras qui ne sont pas naïfs est édifiante. Que faut-il donc pour que les syndicats la trouvent même provocante ?

### Conseil de fondation

## Les ultras qui ne sont pas naïfs

#### *Franz Schmitz*

Membre de la Direction générale,  
Société de Banque Suisse, Zurich, Président

#### *Paul Waldvogel*

Président, Ateliers des Charmilles S.A.  
Genève, Vice-Président

#### *Maurice Aubert*

Associé, MM. Hentsch & Cie, Genève

#### *Robert Baumann*

Directeur, La Bâloise,  
Compagnies d'assurances sur la vie, Bâle

#### *Rudolf E. Bitterli*

Directeur, Grands Magasins Globus, Zurich

#### *Georges Bossy*

Directeur financier, F.J. Burrus & Cie,  
Boncourt

#### *Heinz Bürgi*

Chef de la division (assurance du personnel)  
SWISSAIR, Société anonyme suisse pour  
la navigation aérienne, Zurich-Kloten

#### *Walter Frauenfelder*

Directeur-adjoint, Société suisse d'assurances  
générales sur la vie humaine (Rentenanstalt),  
Zurich

#### *Walter Heiniger*

Président de la Direction générale,  
C.F. Bally S.A., Zurich

#### *René Herren*

Directeur, S.A. des Câbleries et tréfileries  
de Cossonay, Cossonay-Gare

#### *Urs Kaufmann*

Directeur-adjoint, CIBA-GEIGY S.A., Bâle

#### *Max Lanter*

Directeur, S.A. Brown Boveri & Cie, Baden

#### *Eugen Roesle*

Directeur, Banque Leu S.A., Zurich

#### *Beat A. Sarasin*

Associé, MM. A. Sarasin & Cie, Bâle

#### *Edgar Schmid*

Directeur, Fabrique d'ascenseurs et de moteurs  
électriques Schindler S.A., Ebikon

#### *Constant Tièche*

Directeur financier, Organisation européenne  
pour la recherche nucléaire CERN, Genève

#### *Walter Vogel*

Directeur, Danzas S.A., Bâle

#### *Max T. Zaugg*

Directeur, MM. J. Vontobel & Cie, Zurich

### Domicile

auprès de la Société de Banque Suisse (Bâle).